

Date de délivrance: 10.07.2019 Remplace la fiche du: ---

** Changements par rapport à la version précédente, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
Désignation commerciale: BioKick
N° d'article: n.d.
N° de la composition: BG-P-TEICHKLAR-(2)
Numéro d'enregistrement: n.a.
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Utilisations identifiées: Soins de l'étang
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- 1.3.1 **Adresse du fabricant / fournisseur:**
 Oase GmbH, Tecklenburger Straße 161, 48477 Hörstel, Allemagne
 Téléphone: +49 (5454) 800, Téléfax: +49 (5454) 8090, Courriel: m.dreyer@oase-livingwater.com
- 1.3.2 **Responsable pour la fiche de données de sécurité:**
 CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, 35041 Marburg, info@cosichem.de
- 1.4 **Numéro de téléphone d'appel d'urgence**
 Numéro de téléphone d'appel d'urgence du fabricant / Centre d'information spécialisé en intoxications fournisseur
 Téléphone: +49 (5454) 80450 Téléphone: +33 1 45 42 59 59 (France)
 Markus Dreyer, Forschung und Entwicklung (8:30 – 16:30) Téléphone: +32 70 245 245 (Belgique)

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
 Aucun(e).
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
 Étiquetage recommandé par le règlement (CE) n° 1272/2008: Non.
 Exemptions applicables:
 Mention(s) d'avertissement: n.a. Pictogramme(s) de danger:
 Composant(s):

Phrases H:

Phrases P:
 P102: Tenir hors de portée des enfants.
 P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

 Bien que ce produit ne soit pas soumis à l'obligation d'étiquetage, nous vous recommandons d'observer les consignes de sécurité.

 Étiquetage particulier:
- 2.3 **Autres dangers**
 Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
 Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.

Désignation commerciale: BioKick

Fabricant / Fournisseur: Oase GmbH, Tecklenburger Straße 161, 48477 Hörstel, Allemagne
 Téléphone: +49 (5454) 800, Date de délivrance: 10.07.2019 Remplace la fiche du: ---

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 **Substances**
n.a.

3.2 **Mélanges**
Spécification chimique du produit:
 Préparation / Mélange
Ingrédients dangereux:

Substance	N° index	N° CE	N° REACH	Gamme (m%)
N° CAS Code(s) des danger / Phrases H				
Kieselguhr, calcine 91053-39-3 STOT RE 2; H373	n.a.	293-303-4	d.n.d.	1 -3%
Chlorure de potassium 7447-40-7 Acute Tox. 4; H302 / Skin Irrit. 2; H315 / Eye Irrit. 2; H319	n.a.	231-211-8	01-2119539416-36-xxxx	1 - 7%
Bactéries (groupe de risque 1) n.d. n.a.	n.a.	n.d.	01-2119971580-35-xxxx	1 - 10%
Acide citrique, monohydrate 5949-29-1 Eye Irrit. 2; H319	n.a.	201-069-1	01-2119457026-42-xxxx	1 - 3%

Texte des phrases H voir le chapitre 16
 Gamme (m%): $x - y \triangleq x \geq - < y$

SECTION 4: Premiers secours

4.1 **Description des premiers secours**

4.1.1 **En cas d'inhalation:**

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion.

4.1.2 **En cas de contact avec la peau:**

Rincer à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.1.3 **Après contact avec les yeux:**

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.1.4 **En cas d'ingestion:**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun à notre connaissance.

4.3 **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

Désignation commerciale: BioKick

Fabricant / Fournisseur: Oase GmbH, Tecklenburger Straße 161, 48477 Hörstel, Allemagne

Téléphone: +49 (5454) 800, Date de délivrance: 10.07.2019 Remplace la fiche du: ---

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction recommandés:

Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

5.1.2 Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

Aucun(e).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Poussière respirable oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

5.3.1 Équipement de protection spécial:

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

5.3.2 Autres recommandations:

Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir chapitre 8.2.2

Éviter toute formation de poussière.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas contaminer l'eau superficielle.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter toute formation de poussière.

Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucun(e).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Précautions à prendre pour la manipulation:

Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.1.2 Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de précautions spéciales.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver à une température inférieure à 30°C.

Formulation est hygroscopique. À protéger de l'air humide et de l'eau.

7.2.2 Remarques relatives au stockage avec d'autres produits:

Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.

7.2.3 Autres indications sur les conditions de stockage:

Températures extrêmes et lumière du soleil direct.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

n.d.

Désignation commerciale: BioKick

Fabricant / Fournisseur: Oase GmbH, Tecklenburger Straße 161, 48477 Hörstel, Allemagne

Téléphone: +49 (5454) 800, Date de délivrance: 10.07.2019 Remplace la fiche du: ---

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1	Paramètres de contrôle	
	Identification de la substance	Valeurs admissibles
	Chlorure de potassium	C.M.A. Poussière: 10 mg/m ³ (fraction respirable); 3 mg/m ³ (fraction entrant des alvéoles)
	Acide citrique, monohydrate	C.M.A. Poussière: 10 mg/m ³ (fraction respirable); 3 mg/m ³ (fraction entrant des alvéoles)
8.2	Contrôles de l'exposition	
8.2.1	Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.
8.2.2	Mesures de protection individuelle	
8.2.2a	Protection respiratoire:	Inutile dans les conditions normales d'utilisation. En cas de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
8.2.2b	Protection des mains:	Exposition répétée ou prolongée: gants imperméables en caoutchouc butyle, temps de pénétration > 6 h. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre. Veuillez respecter les indications du fournisseur en ce qui concerne la perméabilité et le délai de rupture des gants de protection. Veuillez également tenir compte des conditions locales particulières au moment de l'utilisation du produit, telles que le risque de coupures ou d'abrasion et la durée du contact.
8.2.2c	Protection des yeux:	lunettes de sécurité
8.2.2d	Protection corporelle:	Non.
8.2.2e	Autres données:	Respecter le temps limite d'utilisation.
8.2.3	Contrôle de l'exposition de l'environnement:	n.d.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles		
9.1.1	Etat physique: poudre	Couleur: incolore	Odeur: sans odeur
			Seuil olfactif: n.d.
9.1.2	Valeur du pH, pur:	n.d.	
	Valeur du pH, solution aqueuse à 1 %:	n.d.	
9.1.3	Point / intervalle d'ébullition (°C):	n.d., Point / intervalle de fusion (°C): n.d.	
9.1.4	Point d'éclair (°C):	n.d., en creuset fermé	
9.1.5	Inflammabilité (CEE A10 / A13):	Non.	
9.1.6	Température d'inflammation (°C):	Non.	
9.1.7	Auto-inflammation (CEE A16):	Non.	
9.1.8	Propriétés comburantes:	Non.	
9.1.9	Risque d'explosion:	Aucun(e).	
9.1.10	Limite inférieure d'explosivité (% vol.):	n.a., supérieure: n.a.	
9.1.11	Pression de vapeur:	n.d.	
	Densité de vapeur (air = 1):	n.d.	
9.1.12	Densité (g/ml):	n.d.	
9.1.13	Solubilité (dans l'eau):	soluble	
9.1.14	Coefficient de partage (n-octanol / eau):	n.a.	
9.1.15	Viscosité:	n.a.	
9.1.16	Teneur en solvant (m.%):	n.a.	
9.1.17	Décomposition thermique (°C):	n.d.	
9.1.18	Vitesse d'évaporation:	n.d.	
9.2	Autres informations		
	n.d.		

Désignation commerciale: BioKick

Fabricant / Fournisseur: Oase GmbH, Tecklenburger Straße 161, 48477 Hörstel, Allemagne

Téléphone: +49 (5454) 800, Date de délivrance: 10.07.2019 Remplace la fiche du: ---

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 **Réactivité**

Pas d'information disponible.

10.2 **Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

10.3 **Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 **Conditions à éviter**

À protéger de l'air humide et de l'eau.

10.5 **Matières incompatibles**

Incompatible avec des acides et des bases.

10.6 **Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 **Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë:

Inhalation: n.d.

Ingestion: n.d.

Contact avec la peau: n.d.

Irritation ou corrosion cutanée: Faible

Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non.

Mutagénicité sur les cellules germinales: n.d.

Cancérogénicité: n.d.

Toxicité pour la reproduction: n.d.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – d.n.d.

exposition unique:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – d.n.d.

exposition répétée:

Danger en cas d'aspiration: d.n.d.

11.1.1 – **Expériences de la pratique**

11.1.11 n.d.

11.1.12 **Expériences de la pratique**

Observations pertinentes pour la classification:

Aucun(e).

Autres observations:

Aucun(e).

La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calcul selon réglementation CEE).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 **Toxicité**

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

12.2 **Persistance et dégradabilité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.3 **Potentiel de bioaccumulation**

n.d.

12.4 **Mobilité dans le sol**

n.d.

12.5 **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Désignation commerciale: BioKick

Fabricant / Fournisseur: Oase GmbH, Tecklenburger Straße 161, 48477 Hörstel, Allemagne
 Téléphone: +49 (5454) 800, Date de délivrance: 10.07.2019 Remplace la fiche du: ---

12.6 Autres effets néfastes

- 12.6.1 Valeur DCO (mg/g): n.d.
- 12.6.2 Valeur DBO5 (mg/g): n.d.
- 12.6.3 AOX - Remarque: Non applicable.
- 12.6.4 Composants significatifs du point de vue environnemental: n.a.
- 12.6.5 Effets nocifs divers: Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- 13.1.1 Recommandation: D10/ R4
 Classe de déchets N°:
 Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, respecter les prescriptions administratives locales.

13.2 Traitement des emballages souillés

- 13.2.1 Recommandation: Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Autrement comme pour les résidus.
- 13.2.2 Manipulation: Comme pour les résidus.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR	IMDG	IATA
N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.		
14.1	Numéro ONU	
14.2	Désignation d'expédition (nomenclature ONU)	
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
14.4	Groupe d'emballage	
14.5	Dangers pour l'environnement	
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Catégorie de transport: Code de classification: Code danger: Quantités limitées (LQ):	Instruction d'emballage (avion passagers) Instruction d'emballage (avion cargo)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC	

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
n.d.
- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique :**
n.a.

Désignation commerciale: BioKick

Fabricant / Fournisseur: Oase GmbH, Tecklenburger Straße 161, 48477 Hörstel, Allemagne

Téléphone: +49 (5454) 800, Date de délivrance: 10.07.2019 Remplace la fiche du: ---

SECTION 16: Autres informations

Texte des phases H mentionnées sous l'article 3

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

La présente fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 2015/830.

Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère de notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour d'autres produits. La copie non modifiée est permise.

Délivré par: CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, 35041 Marburg, info@cosichem.de, +49 6421 97905 0

Réception des données: 18.06.2019, söl_0237



Date de délivrance : 10.07.2019 pour la fiche du : ---

"*" Changements sur version antérieure, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible



 im Garten gut beraten

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Désignation commerciale : BioKick

No. d'article : n.v.

No. de la composition : BG-P-TEICHKLAR-(2)

UFI – Code (EU): n.v.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du Fournisseur :

Neogard AG, Industriestrasse 783, 5728 Gontenschwil, Suisse

Téléphone : +41 62 767 00 50, Téléfax: +41 62 767 00 69, Courriel: info@neogard.ch

Adresse du Fabricant :

Oase GmbH, Tecklenburger Straße 161, 48477 Hörstel, Germany

Téléphone: +49 (5454) 800, Téléfax: +49 (5454) 8090, Courriel: m.dreyer@oase-livingwater.com

Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence du Fournisseur

Téléphone: +41 62 767 00 50 (8:30 – 16:30)

Tox Info Suisse :

Téléphone: 145 (24 h)

SECTION 7: Manipulation et stockage

Manipulation: Pas d'ajouts à la fiche de données de sécurité

Stockage: Pas d'ajouts à la fiche de données de sécurité

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Composants

n.a.

Valeurs admissibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

OMoD – Code :

20 03 99

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, tenir compte des réglementations régionales.

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la protection de l'air, OPair: n.a.

Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM: n.a.

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim: Non.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5: Non.

Ordonnance sur la protection de la maternité: Non.

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils, COV: n.a.

Loi fédérale sur la protection des eaux, LEaux : n.a.